

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

RÉFUGIÉS

Fresia, Marion
Université de Neuchâtel, Suisse

Date de publication : 2017-06-22

DOI: <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.049>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Qu'elles soient liées à la persécution, la pauvreté, la sécheresse ou la recherche de meilleures conditions de vie, les sociétés humaines n'ont cessé d'être façonnées par des déplacements forcés de populations, massifs et soudains dans certains cas; continuels, de faible ampleur et liés à une mixité de facteurs le plus souvent.

L'ancienneté et la permanence de la migration forcée contrastent avec la construction relativement récente des réfugiés comme problème social et politique devant faire l'objet d'un traitement bureaucratique spécifique. Bien que l'obligation de protéger les personnes persécutées se retrouve dans toutes les grandes traditions religieuses, ce n'est qu'au cours de la première moitié du XXe siècle que la notion de réfugié devient une catégorie juridique à part entière et qu'émerge, aux échelles transnationales et nationales, un ensemble de politiques, de normes et d'organisations dédiées aux questions d'asile. L'ampleur des déplacements de populations générés par les révolutions bolcheviques puis les deux guerres mondiales, et l'apparition du phénomène des « sans-États » suite au démantèlement des derniers grands empires européens, préoccupent les gouvernements d'Europe occidentale. Réfugiés et apatrides sont perçus comme une menace pour leur sécurité et un poids dans un contexte économique difficile. En même temps, certains voient un intérêt politique à accueillir les réfugiés qui fuient des pays ennemis (Gatrell 2013: 35). Parallèlement, l'aide humanitaire est en plein essor et renforce l'attention internationale portée sur les réfugiés en faisant d'eux des victimes à secourir (ibid: 20). Gouvernements et acteurs humanitaires chargent alors la Société des Nations (SDN) de réfléchir à l'élaboration d'un statut spécifique pour les réfugiés, afin de mieux les identifier, les prendre en charge mais aussi les contrôler. Avec la disparition de la SDN et les milliers de nouveaux déplacés de la deuxième guerre mondiale, c'est au Haut commissariat des Nations-Unies aux réfugiés (HCR) que les États confieront par la suite la mission de trouver une « solution durable au problème des réfugiés ». Une année plus tard, la

Convention de Genève relative au statut de réfugiés est finalisée: elle énoncera un ensemble de droits associés au statut de réfugié dont elle donnera, pour la première fois, une définition générale, alors largement informée par le contexte de la guerre froide.

Si l'institutionnalisation du « problème » des réfugiés apparaît comme une réponse à l'ampleur des mouvements de réfugiés provoqués par les deux guerres mondiales, elle est surtout indissociable de l'histoire des États-Nations et de l'affirmation progressive de leur hégémonie comme seule forme d'organisation politique légitime sur la scène internationale (Loescher *et al.* 2008: 8). Avec l'émergence, depuis les traités de Westphalie de 1648, d'États centralisés en Europe naît en effet la fiction qu'à un peuple devrait toujours correspondre un territoire et un État. À la fin du XIXe siècle, c'est aussi la montée des nationalismes européens qui fera du contrôle des mouvements de populations aux frontières et de la réalisation du principe d'homogénéité nationale un élément central de l'idéologie du pouvoir souverain. Cet ancrage de la figure contemporaine du réfugié dans le système des États-Nations se reflète bien dans la définition qu'en donne la Convention de Genève :

« une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle; qui craint, avec raison, d'être persécutée du fait de son appartenance communautaire, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de la dite crainte ».

C'est bien la perte de la protection de l'État du pays d'origine et le franchissement d'une frontière internationale qui définissent, juridiquement, le réfugié, en plus du motif, très restreint, de persécution individuelle. Reprise dans presque toutes les législations nationales des 147 pays aujourd'hui signataires de la Convention, cette définition constitue désormais la pierre angulaire du traitement bureaucratique de l'asile à l'échelle globale. Bien qu'elle soit fortement contestée pour son caractère obsolète, étato-centré et peu flexible (Loescher *et al.* 2008: 98), elle reste à ce jour le seul instrument juridique qui confère au statut de réfugié une légitimité universelle.

L'anthropologie a apporté une contribution majeure à la compréhension du phénomène des réfugiés, en mettant en avant l'expérience de la mobilité telle qu'elle est vécue par les individus, et non pas uniquement telle qu'elle est construite et définie par les catégories juridiques et les organisations humanitaires (Chatty 2014: 74). En s'intéressant aux dispositifs d'aide aux réfugiés, elle a également nourri plusieurs autres champs de réflexion de la discipline, tels que l'anthropologie juridique, l'anthropologie du développement, l'anthropologie des organisations et l'anthropologie médicale. À l'exception de quelques recherches pionnières (Colson 1971; Loizios 1981), c'est surtout à partir du milieu des années 1980 qu'une importante littérature se développe sur ces questions. Avec l'institutionnalisation de l'aide humanitaire et la globalisation progressive d'un traitement ordonné et spatialisé de la migration, le « problème » des réfugiés est de plus en plus visible, en particulier dans les pays du

Sud, théâtres des conflits liés à la guerre froide mais aussi terrains de prédilection des anthropologues. L'anthropologie joue alors un rôle important dans la constitution des réfugiés en objet de savoir : c'est en effet à Barbara Harrell-Bond que l'on doit la création, en 1982, du *Refugee studies Center* de l'Université d'Oxford, qui marquera l'autonomisation de la réflexion sur les réfugiés des études, plus larges, sur les migrations.

Les premières recherches ethnographiques se focalisent sur l'Afrique et appréhendent les réfugiés en termes de liminalité : des personnes ayant subi un rite de séparation, qui se retrouvent dans un entre-deux, ni dedans, ni dehors. L'aide humanitaire, analysée en termes de dysfonctionnements, de *charity business* et de rapports de domination, y est fortement critiquée (Harrell-Bond 1986; Harrell-Bond et Vourтира 1992), tandis que l'agencité et les *coping strategies* des réfugiés sont mis en avant pour déconstruire la figure du réfugié dépendant de l'aide (Kibreab 1993). Parce qu'elles cherchaient à rester pertinentes du point de vue de l'action, ces premiers travaux sont souvent restés teintés d'un certain misérabilisme et n'ont pas véritablement déconstruit le cadre épistémologique sur lequel le système d'asile se fonde (Chatty 2014: 80). Il faudra attendre les travaux de Malkki (1995) pour le faire et pour questionner, plus largement, la pertinence d'utiliser la notion de « réfugié » comme catégorie d'analyse. Mobilisant les apports des études postmodernes et transnationales, Malkki s'attaque en particulier à la métaphore de l'enracinement. Elle montre comment les *refugee studies* sont restées encastrées dans l'« ordre national des choses », soit dans une vision sédentaire, nationale et territorialisée des appartenances identitaires qui n'appréhende la perte du lien à l'État-nation et la mobilité qu'en termes d'anormalité et de dépossession. Dénaturalisant les liens entre cultures et territoires, Malkki rappelle ainsi que les réfugiés n'occupent une situation liminale qu'au regard du système des États-Nations. Son travail amènera les *refugee studies* à redéfinir leur objet autour de la notion de « migration forcée », plus à même de capturer à la fois l'agencité des acteurs dans les processus migratoires, et les contraintes qui les influencent (Van Hear 2011). Dans son héritage, plusieurs études ont alors cherché à documenter les parcours des réfugiés en dehors de leur seule relation au cadre juridique qui les définit : elles ont montré que les individus transcendent sans cesse les catégories d'appartenance nationales, mais également les frontières établies par la bureaucratie de l'asile entre réfugiés politiques et migrants économiques. Les stratégies socio-économiques se construisent sur la mobilité, souvent très valorisée, dans des rapports complexes à une diversité de lieux distants auxquels les camps sont incorporés (Monsutti 2005; Horst 2006). Tandis que les rapports d'appartenance se définissent par le maintien de mémoires, de pratiques et de relations sociales, qui se tissent, bien souvent, à cheval entre divers territoires ou en relation à une nation imaginée. Ces réflexions déboucheront finalement sur une critique plus large des politiques d'asile qui n'envisagent la solution au « problème » des réfugiés qu'en termes de rapatriement ou d'intégration, sans tenir compte de l'importance de la dimension transnationale des pratiques ordinaires (Backewell 2002; Long 2014) ni de la dimension problématique du retour « chez soi » (Allen 1996). Pratiques transnationales et renforcement du sentiment d'appartenance nationale, souvent exacerbé par la politisation des camps et des diasporas, peuvent néanmoins aller de pairs, l'enjeu étant alors de penser ces deux phénomènes de manière

dialogique et de comprendre les rapports de classe, de genre ou d'ethnicité qui s'y jouent (Fresia 2014a).

Parallèlement aux travaux centrés sur les vécus des réfugiés, les années 2000 sont marquées par une nouvelle vague d'études critiques envers la bureaucratie de l'asile et l'aide humanitaire. Parce qu'ils rendent visibles, en la spatialisant, la figure contemporaine du réfugié, les camps deviennent des lieux d'enquête particulièrement privilégiés, au point de voir émerger une véritable campnography. Inspirée par la philosophie politique de Giorgio Agamben, celle-ci les décrit comme des espaces de confinement, des hors lieux caractérisés par un régime d'exception: quelque que soit leur degré d'ouverture ou de fermeture, ils ont pour caractéristique de suspendre la reconnaissance d'une égalité politique entre leurs occupants et les citoyens ordinaires (Agier 2014: 20; Fassin et Pondolfi 2010). Ambivalents, les camps sont, en même temps, analysés comme de nouveaux lieux de socialisation, réinvestis de sens. Souvent marqués par une forte agitation politique, ils sont aussi des espaces de mobilisations. Incorporés dans des réseaux d'échanges économiques, ils se transforment, et durent jusqu'à devenir de nouvelles marges urbaines ordinaires (Agier 2014: 27). Constitués en lieux de mémoire des injustices passées ou présentes, mais aussi de projections vers un futur incertain, ils deviennent des sites privilégiés où observer la fabrique et l'expression de nouvelles formes de citoyenneté aux marges de l'État (Turner 2010; Fresia et Von Kanel 2014; Wilson, 2016). Très riche, cette campnography a parfois eu tendance à n'envisager les réfugiés que dans un seul face à face avec le « gouvernement humanitaire », délaissant ainsi une réflexion plus large sur la manière dont les camps sont aussi enchâssés et régulés par d'autres normes (droits coutumiers, droits de l'homme) que le seul régime d'exception que leur statut légitime.

Autre élément constitutif de la bureaucratie de l'asile, les dispositifs de tri, chargés de distinguer les réfugiés des migrants, ont également fait l'objet de récentes études ethnographiques, marquant une ouverture de la réflexion sur des contextes européens et nord-américains. Leurs auteurs mettent en exergue la dimension fondamentalement située, négociée et contingente des pratiques d'octroi du statut de réfugiés ainsi que les normes implicites qui les régulent (Good 2007; Akoka 2012). Ils montrent comment la formalisation croissante de ces pratiques contribuent à naturaliser toujours plus la distinction entre vrais et faux réfugiés, mais aussi à dépolitiser les registres des demandes d'asile considérées comme légitimes, de plus en plus appréhendées à travers le vocabulaire de la compassion, du trauma et de la souffrance (D'Halluin-Mabillot 2012; Zetter 2007). Enfin, après avoir été « enrôlés » dans le HCR pour un temps, certains anthropologues ont commencé à documenter, de manière empirique, le rôle de cette nébuleuse bureaucratique dans la globalisation du traitement bureaucraté de l'asile, et les modalités concrètes d'exercice de son autorité, en montrant comment celles-ci reproduisent sans cesse un ordre national des choses lui-même à l'origine du « problème » des réfugiés (Scallearis 2013; Sandvik et Jacobsen 2016 ; Fresia 2014b).

Outre les enjeux d'accès aux bureaucraties de l'asile et la difficulté de reconstituer des parcours de vie souvent multi-situés, l'étude des migrations forcées n'a cessé de poser un enjeu épistémologique de taille à l'anthropologie : celui de

réussir à penser la problématique de la mobilité, liée à des contextes de guerres ou de persécution, autrement qu'au travers des seuls espaces et labels produits par le régime de l'asile, mais tout en prenant « au sérieux » ce régime, son mode de (re)production et ses effets structurants sur le vécu des individus. À ce titre, un important travail de décentrement et d'historicisation reste à faire pour saisir la manière dont les espaces bureaucratiques de l'asile s'enrichissent, tout en les modifiant, dans des espaces migratoires et des dynamiques socio-historiques qui leur préexistent, et s'articulent à une pluralité plus large de normes et de régimes de droits, qui ne relèvent pas de la seule institution de l'asile. Continuer à documenter la manière dont les personnes trouvent des formes de protection et de solidarité en dehors des seuls dispositifs bureaucratiques de l'asile apparaît aussi comme un impératif pour pouvoir penser le phénomène de la mobilité sous contrainte et les réponses qu'on peut lui apporter autrement ou différemment.

Références

Agier, M.(dir) (2014), *Un monde de camps*, Paris, La Découverte.

Allen, T. (Ed.) (1996), *War, Flight and Homecoming in Northeastern Africa*, Londres, James Currey Ltd.

Akoka, K. (2012), *La fabrique du réfugié à l'Ofpra. Du consulat des réfugiés à l'administration des demandeurs d'asile (1952-1992)*, thèse de doctorat sociologie, Migrinter, Université de Poitiers

Backwell, O. (2002), «Returning Refugees or Migrating Villagers? Voluntary Repatriation Programmes in Africa reconsidered», *Refugee Survey Quarterly*, vol.21, p.42-73. https://doi.org/10.1093/rsq/21.1_and_2.42

Chatty, D. (2014), «Anthropology and Forced migration». Dans E. Fiddian-Qasmiyeh, G. Loescher, K. Long, et N. Sigona (dir.), *The Oxford Handbook of Refugee & Forced Migration Studies*, Oxford, Oxford University Press, p.74-85. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199652433.013.0035>

Colson, E. (1971), *The Social Consequences of Resettlement: the Impact of the Kariba Resettlement upon the Gwembe Tonga*, Manchester, Manchester University Press.

D'Halluin-Mabillot, E. (2012), *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions EHESS.

Fassin, D. et M. Pandolfi (2010), *Contemporary States of Emergency: the Politics of Military and Humanitarian Interventions*, New York, Zone Books.

Fresia, M. (2014a), «Performing Repatriation? The Role of Refugee aid in Shaping new Beginnings in Mauritania», *Development and Change*, vol.45, n°3, p.434-457. <https://doi.org/10.1111/dech.12086>

Fresia, M. (2014b), «Building consensus within UNHCR Executive Committee: Global Refugee norms in the making», *Journal of Refugee Studies*, vol.27, n°4, p.514-533. <https://doi.org/10.1093/jrs/fev025>

Fresia, M. et A.Von Känel (2015), «Beyond Space of Exception? Reflections on the Camp through the Prism of Refugee Schools», *Journal of Refugee Studies*, vol.29, n°2, p.250-265 <https://doi.org/10.1093/jrs/fev016>

Gatrell, P. (2015), *The Making of the Modern Refugee*, Oxford, Oxford University Press.

Good, A. (2007), *Anthropology and Expertise in the Asylum Courts*, Londres, Routledge-Cavendish.

Harrell-Bond, B. E. (1986), *Imposing Aid: Emergency Assistance to Refugees*, Oxford, Oxford University Press.

Harrell-Bond, B. E. et E. Vourtira (1992), «Anthropology and the Study of Refugees», *Anthropology today*, vol.8, n°4, p.6-10. <https://doi.org/10.2307/2783530>

Horst, C. (2006), *Transnational Nomads: how Somalis Cope with Refugee Life in the Dadaab Camps of Kenya*, Oxford et New York, Berghahn Books. <https://doi.org/10.1093/jrs/fem042>

Kibreab, G. (1993), «The Myth of Dependency among Camp Refugees in Somalia», *Journal of Refugee Studies*, vol.6, n°4, p.321-349. <https://doi.org/10.1093/jrs/6.4.321>

Loesche, G., A. Betts et J. Milner (dir.) (2008), *The UNHCR, the Politics and Practice of Refugee Protection into the 21st Century*, Londres, Routledge.

Loizios, P. (1981), *The Heart Grown Bitter: a Chronicle of Cypriot war Refugees*, Cambridge, Cambridge University Press.

Long, K. (2014), «Rethinking Durable Solutions». Dans E. Fiddian-Qasmiyeh, G. Loescher, K. Long et N. Sigona (dir.), *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*, Oxford, Oxford University Press, p.475-487. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199652433.013.0013>

Malkki, L. (1995), «Refugees and Exile: from “Refugee Studies” to the National Order of Things», *Annual Review of Anthropology*, n°24, p. 495-523 <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.24.1.493>

Monsutti, A. (2004), *Guerres et migrations. Réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*, Neuchâtel et Paris, Éditions de l'Institut d'ethnologie et Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Sandvick, K. et K. Lindskov Jacobsen (2016), *UNHCR and the Struggle for Accountability: Technology, Law and Results-based Management*, Londres et New York, Routledge humanitarian studies.

Scalettaris, G. (2013), *La fabrique du gouvernement international des réfugiés. Bureaupgraphie du HCR dans la crise afghane*, thèse en anthropologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales.

Sigona, N. (2014), «The Politics of Refugee Voices: Representations, Narratives and Memories». Dans E. Fiddian-Qasmiyeh, G. Loescher, K. Long et N. Sigona (dir.), *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*, Oxford, Oxford University Press, p.369-382.

<https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199652433.013.0011>

Turner, S. (2010), *The Politics of Innocence: Hutu Identity, Conflict and Camp Life*, New York, Berghahn Books.

Van Hear, N. (2011), «Forcing the issue: migration crises and the uneasy dialogue between refugee research and policy», *Journal of Refugee Studies*, vol.25, n°1, p.124-138 <https://doi.org/10.1093/jrs/fer052>

Zetter, R. (2007), «More Labels, Fewer Refugees: Remaking the Refugee Label in an Era of Globalization », *Journal of Refugee Studies*, vol.20, n°2, p.172-192.

<https://doi.org/10.1093/jrs/fem011>